

Présentation

Le foyer a ouvert ses portes le 25 Juillet 2003. L'A.P.S.I. en a repris la gestion en janvier 2005. Il est médicalisé depuis juin 2007.

Il se compose d'un bâtiment d'une SHON (Surface Hors Œuvre Nette) de 1500 m² permettant l'hébergement de 24 résidents répartis sur deux unités de vie.



Le foyer en 2003



Le foyer en 2008

Une restructuration architecturale liée à la médicalisation s'est terminée en novembre 2008. Elle a permis de redonner au foyer un statut d'établissement médico-social avec une véritable entrée, un pôle accueil et administration et de nouveaux locaux.

Le foyer est financé par le Conseil Général du Val de Marne sous forme de prix de journée en ce qui concerne l'hébergement, complété par un forfait soins versé par l'Assurance Maladie. Les résidents bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé ne gardent que 30 % de cette allocation.

Procédure d'Admission

Le foyer accueille des personnes présentant un handicap psychique. L'orientation est faite par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Handicapés) et les personnes accueillies sont bénéficiaires de l'aide sociale. A cet effet, un dossier doit être constitué auprès du CCAS de la commune d'origine.

Au niveau du foyer, une commission d'admission composée du directeur, du chef de service éducatif, de la psychologue, d'un médecin psychiatre, d'un membre de l'équipe éducative, examine les différentes candidatures et se prononce sur les admissions. Un dossier complet, avec une partie sociale et une partie médicale, doit être adressé au foyer. La commission d'admission reçoit le candidat, et donne son avis.



Si c'est positif, un projet individuel est élaboré avec une période d'essai de 6 mois. C'est une période d'observation qui va permettre d'évaluer la capacité du résident à vivre en collectivité. Au terme de cette période, une évaluation est faite et un échange avec le résident permet de finaliser le projet d'accompagnement.

La Vie Collective



Exposition des peintures des résidents à la Maison pour Tous
Jules Vallès de Villejuif

La vie collective est orientée vers une ouverture de plus en plus importante et soutenue sur l'environnement social et culturel. Les possibilités de participation à la vie sociale sont exploitées au maximum : ateliers d'expression, spectacles et animations culturelles, sorties, activités sportives, participation à la vie associative. Pour les activités extérieures, les équipements communaux ou associatifs sont utilisés.

L'accompagnement éducatif s'organise autour de deux grands types d'activités: des activités éducatives et des ateliers d'expression à visée thérapeutique. En fonction des désirs et aptitudes de chaque résident. Des activités sont assurées par le personnel éducatif, les psychologues et des intervenants extérieurs.

C'est le cas pour les arts plastiques, le théâtre et la musique.

Certaines activités sportives se déroulent à l'extérieur pour favoriser la socialisation des résidents (voile, équitation, randonnée).

L'arrivée de nouveaux personnels paramédicaux permet d'élargir les possibilités de prises en charge de groupe avec notamment la psychomotricité.



Une unité de vie

Une journée au Foyer

Durant la semaine, la journée d'un résidant est rythmée par différentes phases :

Le lever est échelonné entre 8 heures et 10 heures ,il comprend la toilette et le petit déjeuner pris sur l'unité de vie. Ensuite, l'équipe s'organise pour assurer les accompagnements individuels ou en petit groupe à l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux et para médicaux, activités). Suivant leur autonomie, les résidents ont la possibilité de sortir seuls avec des temps variables.



Une autre unité de vie



La salle de peinture

Des moments informels favorisent les liens entre résidents ou des échanges avec les éducateurs (discussion , jeux de société), mais aussi une stimulation et des encouragements pour effectuer les actes de la vie quotidienne.

Les temps de repas vers midi et 19 heures sont l'occasion d'un accompagnement éducatif autour de la préparation et du débarrassage des tables. Les résidents aident au service par roulements.



La salle à manger

Le week-end

Le rythme du week-end, est en rupture avec celui de la semaine. Comme dans la vie ordinaire, les résidents peuvent se lever plus tard et participer à des activités de loisirs ou des sorties culturelles.



L'activité équestre

Le Conseil de la vie sociale

C'est une instance très importante du foyer dans laquelle résidents et familles peuvent s'exprimer et donner leur avis sur tout ce qui concerne la vie du foyer. L'adjoint au Maire de Villejuif chargé des politiques d'insertion y participe.



Plan d'Accès

Le foyer est implanté sur la commune de Villejuif, à proximité des transports en commun (5 min à pieds de la station de métro Villejuif Léo Lagrange, ligne 7), à 10 minutes de Paris et du centre ville.

